

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Nombre de conseillers : De la commune de LA FAJOLLE

• en exercice 7

• présents 6

• votants 7

• absents 1

• exclus

Séance du 30 septembre 2026 à 14 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO MARC

Étaient présents :

*Céline VENTURETTI, Lydie REIDT, Philippe PELQUEUX,  
Marc VINUESA-MONDRAGON, Marc SAN FRANCISCO*

Étaient excusés :

*Patrick NURATORIO*

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

*Lydie REIDT*

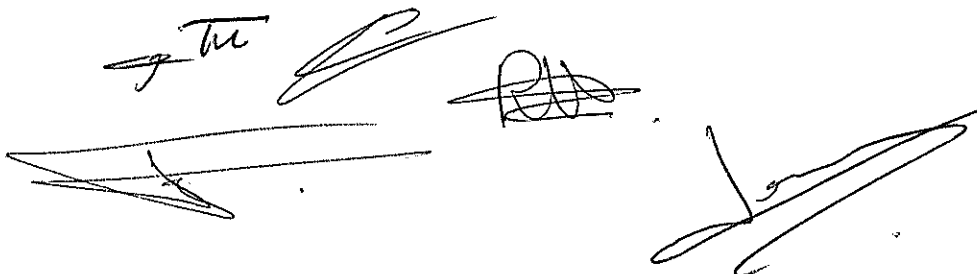
Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

Mme CASTEL RIGAUD Jacqueline

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :



La séance est ouverte à

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 05 Aout 2026
- 2 – Prix du forfait eau et assainissement
- 3 – Taux de l'agence de l'eau
- 4 – CCPA : CIID
- 5 – CCPA : compétence santé
- 6 – CCPA : demande de subvention aménagement de la maison de biodiversité
- 7 – Aude solidarité : subvention exceptionnelle POMAS
- 8 – DM : ouverture du compte périmètre de captage
- 9 – DM : Subvention exceptionnelle
- 10 – DM : ouverture du compte 627
- 11 – Ouverture du compte : aménagement de la maison de la biodiversité
- 12 – Admission en non-valeur
- 13 – Questions Diverses

**1 – Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 05 Aout 2026.**

Il est fait lecture par le président du compte rendu du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

**2 – Prix du forfait eau et assainissement**

Actuellement les prix sont les suivants :

- Eau : 76 Euros
- Assainissement : 60 Euros

Il est décidé : *de maintenir les bases forfaitaires en cours*

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

**3 - Taux de l'agence de l'eau**

- Redevance sur la consommation d'eau potable

Elle est fixée par l'agence de l'eau et est pour 2026 de 0.39<sup>E</sup>/m3 (en 2025 0.43)

Pour : 7 contre : 0 Abs : 0

- Redevance performance « réseau eau potable » : 0.051

Cette redevance est basée sur la connaissance du réseau et elle se calcule comme suit  
0.06 (tarif agence de l'eau au journal officiel) X 0.85 (coefficient de modulation forfaitaire)  
= 0.051 Euros/m3 HT (montant de la contre-valeur correspondant à cette redevance.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

- Redevance performance « système assainissement collectif » : 0.045 Euros/m3 HT  
Cette redevance est basée sur la connaissance du réseau et elle se calcule comme suit  
0.09 (tarif agence de l'eau au journal officiel) X 0.5 (coefficient de modulation forfaitaire)  
= 0.045 Euros/m3 HT (montant de la contre-valeur correspondant à cette redevance).

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

#### 4 - CCPA : CIID

Pour faire suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il convient de renouveler la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Cette commission consultative intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers. Elle est complémentaire de la Commission Communale des Impôts Directs.

Par délibération n° DC 2026-072 en date du 30 avril 2026, la Communauté de communes des Pyrénées Audoises invite les communes membres à proposer chacune par délibération un commissaire titulaire et un commissaire suppléant.

Suite aux propositions des conseils municipaux, une liste de 40 noms (20 titulaires – 20 suppléants) est votée par le Conseil communautaire, et transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques qui désigne les 20 membres de la CIID. En l'absence de cette liste, la DDFIP procède à une désignation des commissaires parmi l'ensemble des contribuables qui répondent aux conditions susmentionnées.

Titulaire :

Suppléants :

Ce point est annulé, le délai est dépassé.

Pour : Contre : Abs :

#### 5 -CCPA : Compétence santé

Dans le cadre des dispositions en vigueur relatives à l'organisation des compétences au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le principe de l'élargissement de la compétence Santé à

- "Étude, création et gestion des centres de santé"

a été approuvé par le conseil communautaire suivant la délibération n°DC 2026-085 jointe au présent mail.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

#### 6 -CCPA Demande de subvention pour le matériel aménagement de la maison biodiversité

Monsieur le Maire propose au conseil de demander une subvention à la CCPA pour l'aménagement en matériel de la maison de la biodiversité dans le cadre du fond de concours de l'aide aux communes pour soutenir des projets à envergure territoriale.

Le montant de la demande est de 5000 Euros.

Cout de l'opération : 8000 Euros HT

Autofinancement : 1500 Euros

Pour :

6

Contre :

0

Abs :

1

P. Turatorio : "j'interroge, comme de nombreux administrés, sur le devenir de cette salle et sur la possibilité de maintenir sa vocation initiale !"

#### **7 - Aude solidarité : subvention exceptionnelle POMAS**

Monsieur le Maire explique que lundi 24 août, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.

Un appel aux dons est lancé par Aude Solidarité (Département).

Monsieur le Maire propose 500 Euros

Pour :

7

Contre :

0

Abs : 0

#### **8 - DM : ouverture du programme périmètre de captage**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a lieu d'ouvrir le programme « Etude protection périmètre de captage » pour 25 000 Euros.

Ce point est reporté ultérieurement faute d'élément suffisant pour prendre la DM

Pour :

Contre :

Abs :

#### **9 - DM : subvention exceptionnelle**

IL y a lieu d'approvisionner le compte 65748 pour :

100 Euros : journées forestières

500 Euros : POMAS

Pour :

7

Contre :

0

Abs :

0

#### **10 - DM : ouverture du compte 627 « autres services bancaires et assimilés »**

Suite à un mail de la trésorerie, il y a lieu de régulariser la somme de 0.74 Euros au compte 627 «autres dépenses bancaires et assimilés»

Il y a donc lieu de prendre une DM.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

**11 - DM : Ouverture du programme « aménagement de la maison de la biodiversité.**

25 000 Euros

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

**12 - Admission en non-valeur : délibération**

À la suite du traitement par mandat de la mise en non-valeur et au rejet de la trésorerie sous motif de pièces justificatives insuffisantes, il y a lieu de prendre une délibération d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur exercice antérieur (2017, 2019, 2021) pour 324.27.

Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

**13 - Demande de subvention au département pour la création d'un film pour promouvoir le territoire de LA FAJOLLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un film de promotion sur le territoire de LA FAJOLLE.

Ce projet audiovisuel a pour objectif de valoriser notre patrimoine en faisant connaître les richesses naturelles locales, de vulgariser les connaissances scientifiques et de promouvoir l'éducation à l'environnement.

Le montant du projet est de 8105 Euros HT

Pour : 6 Contre : 1 Abs : 0

P. Muratorio "n'est pas favorable à une démarche visant à accroître la fréquentation de notre territoire, compte tenu des conséquences potentielles d'une surfréquentation sur la biodiversité, la tranquillité du village et notre qualité de vie."

**14 - Questions diverses**

\* Courrier du bûcher qui ouvre la tournée.

\* Compte sur ILLI WAP est en train de se créer.